

DÉCISION DU MAIRE

2ÈME PHASE FOURNITURES ET TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES MENUISERIES ÉCOLE MATERNELLE DE SAINT GERMAIN VILLAGE

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération conseil municipal n° 0068-2024 en date du 18 novembre 2024 portant délégation au Maire,
VU le code de la commande publique, suite à une mise en concurrence ;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder la 2ème phase des travaux de remplacement des menuiseries de l'école maternelle de Saint Germain Village

Le Maire

DÉCIDE d'engager la 2ème phase des travaux de remplacement des menuiseries de l'école maternelle Les Jonquilles située Route de Cormeille à Saint Germain Village

L'entreprise SARL MENUISERIE FOUQUER située 13 Quai de la Ruelle 27500 Pont Audemer est retenue fournir les menuiseries et procéder à la pose des châssis et fenêtres.

Le coût des travaux s'élèvent à :

- 79 820,00 € HT soit 95 784,00 TTC fournitures et main d'œuvre.

Fait à Pont-Audemer, le 27 mai 2025

Le Maire



Alexis DARMOIS

